



DIPLOME NATIONAL SUPÉRIEUR
PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN

LE CONCOURS MODALITÉS DÉROULEMENT

Règlement du concours d'admission
Document mis à jour le 21 janvier 2020

DIPLOME NATIONAL PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN

INSCRIPTION AU CONCOURS

À LIRE AVANT DE COMMENCER L'INSCRIPTION EN LIGNE

Avant de procéder à votre inscription via le formulaire en ligne, vous devez vous assurer de répondre aux conditions à remplir, avoir choisi vos 2 scènes, avoir écrit une courte lettre de motivation, et pouvoir renseigner toutes les questions sur votre parcours : baccalauréat, études générales et théâtrales (dates, lieux...).

Des pièces justificatives seront à joindre en téléchargement : une photo portrait, l'attestation justifiant d'une formation théâtrale initiale, l'attestation de baccalauréat, les copies de vos diplômes, la notification d'attribution de bourse 2019-2020 (seulement si vous êtes boursier de l'année en cours), un justificatif de domicile pour les résidents de France d'outre-mer*.

Votre inscription ne sera définitivement validée que lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives demandées et payé les droits d'inscription en ligne (les chèques ne sont plus acceptés).
* Les droits d'inscription sont gratuits pour les élèves boursiers de l'année en cours et les résidents de France d'outre-mer.

Nous vous remercions de remplir le formulaire le plus rigoureusement possible.
Suite à la validation du formulaire, il ne sera plus possible de revenir dessus.

Une fois le formulaire finalisé et envoyé, vous recevrez un mail récapitulatif de vos réponses qui vaudra confirmation d'inscription. Si aucun mail ne vous parvient, merci de réitérer votre inscription.

Les convocations vous seront envoyées par mail.

Les résultats du concours seront publiés sur le site Internet de l'ERACM.

DIPLOME NATIONAL PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN

INSCRIPTIONS EN LIGNE

DATES ET LIEUX DU CONCOURS 2020

MARSEILLE

- 1er tour du 23 mars au 2 avril 2020

CANNES

- 2nd tour et stage du 1er au 9 mai 2020

CONDITIONS À REMPLIR

- Être âgé de **plus de 18 ans** et de **moins de 27 ans** au 1er septembre de l'année du concours. À titre exceptionnel, une dérogation pourra être accordée. Merci d'envoyer la demande de dérogation par mail (contact06@eracm.fr) avec les pièces du dossier (courrier + CV + diplômes) **AVANT** d'effectuer l'inscription en ligne.
- Être titulaire du **BAC**
- Justifier d'une **formation théâtrale initiale** ou, à défaut, d'une **pratique théâtrale**.
- Ne pas s'être déjà présenté **trois fois** au concours d'admission.
- Pour les candidats étrangers, **parler couramment le français**. Aucune condition de nationalité n'est requise.

INSCRIPTIONS SUR LE SITE INTERNET

Le formulaire d'inscription au concours est accessible via le site Internet de l'ERACM : eracm.fr
Avant de procéder à l'inscription en ligne, vous devez avoir **choisi vos 2 scènes**, écrit une **courte lettre de motivation** (1000 caractères maximum), et pouvoir renseigner toutes les questions sur votre parcours : baccalauréat, études générales et théâtrales (dates, lieux...)
Une fois votre inscription finalisée, vous ne pouvez pas retourner sur votre fiche.
Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible.

CONSIGNES POUR LE CHOIX DES SCÈNES

- Vous devez choisir une scène extraite d'une œuvre théâtrale écrite avant 1950, et une deuxième scène tirée d'une œuvre théâtrale écrite après 1950.
- Pour les scènes à plusieurs personnages, se présenter avec ses répliques. Auquel cas, la réplique vous sera donnée par un candidat.
- Les extraits de scènes choisis ne doivent pas excéder 3 minutes. Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.
- Le candidat présente la scène de son choix, en premier. Le jury peut lui demander de présenter sa 2ème scène.
- Le candidat ne pourra présenter que les scènes inscrites sur le formulaire rempli en ligne.
- Les épreuves se déroulent sans costume, ni maquillage, ni musique.
- Les monologues ne sont pas acceptés.

DIPLÔME NATIONAL PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER LORS DE L' INSCRIPTION VIA LE FORMULAIRE - AU FORMAT JPEG, PDF, DOC

- Une **photo d'identité** récente (3,5 x 4,5 cm - 1 Mo maximum)
- Les **copies de vos diplômes**
- L'**attestation** justifiant d'une formation théâtrale initiale – (télécharger le modèle d'attestation à remplir : <http://bit.ly/2grRhEd>)

- Le paiement des **frais d'inscription** au concours, soit 50€ à régler par CB via le lien fourni sur le formulaire (l'ERACM ne demande pas de frais de scolarité)
- ou** La notification d'attribution de bourse 2019-2020 pour les boursiers de l'année en cours
- ou** Le justificatif de domicile pour les résidents de France d'outre-mer

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

Si vous souhaitez faire une demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire, vous devez remplir le DSE sur le site du CROUS avant le 15 mai 2020. Vous devez donc effectuer cette démarche avant même d'avoir les résultats du concours.

ADRESSE SI ENVOI DE PIÈCES PAR COURRIER

(dans les 2 jours qui suivent votre inscription) :

ERACM

68 avenue du Petit Juas
06400 CANNES

Merci de ne pas faire d'envoi recommandé.

DIPLOME NATIONAL PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN

DÉROULEMENT DU PREMIER TOUR

MARSEILLE

ACCUEIL

Tous les candidats qui passent le concours sont réunis par groupe, à l'heure mentionnée sur leur convocation (sans leur réplique), afin de procéder à l'appel ainsi qu'à la vérification de leur identité. Pour ce faire, vous vous munirez d'une pièce d'identité que vous voudrez bien montrer aux personnes qui vous accueillent.

Tout candidat absent ou en retard lors de l'appel initial sera définitivement éliminé.

REPLIQUE(S) :

Les candidats désireux de trouver une réplique pourront la choisir parmi les candidats du même groupe, et voudront bien le mentionner aux membres de l'équipe de l'ERACM lors de la réunion d'accueil.

Dans l'hypothèse où un candidat ne trouverait pas de réplique, une ou plusieurs personnes seraient désignées d'office.

SCÈNE(S)

Vous présentez, les uns après les autres, une première scène de votre choix devant les membres du jury, puis vous patientez. L'ordre de passage suit l'ordre alphabétique affiché sur le tableau d'informations.

À l'issue de ce premier passage, le jury délibère et demande éventuellement à un certain nombre de candidats de présenter leur deuxième scène, ceci afin de préciser la première évaluation. Une fois la liste de ces candidats communiquée, ceux qui ne présentent pas leur deuxième scène sont libres de partir. Les autres passent dans le même ordre que précédemment.

Lors de votre premier passage dans la salle d'audition, n'oubliez pas de décliner votre identité aux membres du jury (nom, prénom), de présenter votre ou vos réplique(s) et de préciser le titre, l'auteur, l'acte, la scène, et le rôle que vous allez interpréter.

Il vous est vivement recommandé de préparer à l'avance les accessoires éventuels dont vous avez besoin (nous précisons que nous ne sommes pas responsables des effets personnels laissés dans les salles pendant le passage de vos scènes).

Si votre scène dépasse la limite imposée des trois minutes, le Président du jury sera amené à vous interrompre. Il ne s'agit pas d'une sanction, mais d'une volonté de permettre à chaque candidat de bénéficier du même temps de passage, donc de la même attention de la part du jury.

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR

La liste des candidats retenus pour le second tour est communiquée sur le site internet de l'ERACM.

DIPLOME NATIONAL PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN

DÉROULEMENT DU SECOND TOUR

CANNES

DÉROULÉ

Le second tour du concours d'admission de l'ERACM prend la forme d'un stage suivi d'épreuves. Il se compose de deux parties.

PREMIÈRE PARTIE : STAGE PROBATOIRE - ÉPREUVE DE DRAMATURGIE

- Les candidats sont évalués sur leur capacité à travailler en groupe, leurs compétences artistiques, la richesse de leur imaginaire, la disponibilité de corps et d'esprit dont ils font preuve. Pour cela candidats ils sont divisés en deux groupes et placés sous la direction de deux maîtres de stage. La composition des deux groupes respecte un équilibre entre hommes et femmes.
- Les candidats sont amenés à développer par écrit une analyse dramaturgique à partir d'une vidéo. Il s'agit d'une épreuve écrite individuelle.

DEUXIÈME PARTIE : ÉPREUVES

Les candidats participent à différents exercices afin de permettre l'évaluation de leur connaissances, de la diversité de leurs compétences artistiques, ainsi que de leur capacité de réaction aux sollicitations extérieures. Chacun d'entre eux présente également l'une des deux scènes choisies lors du premier tour du concours.

Les candidats sont évalués dans des domaines différents :

- Interprétation - scène présentée au 1^{er} tour
- Interprétation - scène imposée
- Interprétation - texte de théâtre « seul en scène »
- Parcours personnel et entretien

ADMISSION

- Le nombre des élèves admis n'excèdera pas 16.
- Les candidats ne seront définitivement admis qu'après avoir fourni toutes les pièces justificatives demandées dans le Règlement Intérieur de l'école.
- Une liste d'attente sera établie afin de surseoir aux éventuels désistements.
- Les résultats seront communiqués le dernier jour du concours, en fin de journée.

L'ÉQUIPE

Président
Directeur

Jacques Baillon
Didier Abadie

SIÈGE ET ADMINISTRATION

Association loi 1901
Non assujéti à la TVA
N° SIRET : 379 700 446 00022
Code APE : 8542 Z

Villa Barety
68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

CANNES

Corine Gabrielli
Sébastien Lenthéric
David Maire
Christophe Oberlé
Marie-Claire Roux-Planeille
Carole Pelloux

Chef comptable
Coordinateur des études
Comptable
Agent maintenance bâtiment
Secrétaire générale de scolarité
Documentaliste

MARSEILLE

Florence Gayraud Blayo
Émilie Guglielmo
Nanouk Marty
Alice Mora
Olivier Quéro
Marine Ricard
Jasmine Tison

Formation D.E.
Attachée de production
Régisseuse générale
Artiste intervenant option spécialité
Production / Communication
Insertion professionnelle
Apprentie régisseuse lumière

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

IMMS • Friche la Belle de mai
41 rue Jobin • 13003 Marseille
04 95 04 95 78
contact13@eracm.fr

WWW.ERACM.FR

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Didier Abadie
Valérie Dréville
Catherine Germain
Sébastien Lenthéric
Ludovic Lagarde

Eric Louis
Isabelle Lusignan
Jean-Pierre Baro
Jean-Pierre Ryngaert
Nadia Vonderheyden

L'École régionale d'acteurs de Cannes et Marseille est subventionnée par :

le Ministère de la Culture
la Région Sud
la Ville de Cannes
Le Département des Alpes-Maritimes
et la Ville de Marseille



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



CONTACT CONCOURS

Inscriptions sur eracm.fr
contact06@eracm.fr
04 93 38 73 30